



CONTRAT DE SEJOUR



Séjour en classes vertes enseignement fondamental

Centre de Dépaysement et de Plein Air de Han-sur-Lesse
Rue des Chasseurs Ardennais, 40
5580 Han-sur-Lesse

Tél : 084/37 02 00

Mail : ecologiemasures@skynet.be

Date du séjour :

		20	au			20
--	--	-----------	----	--	--	-----------

Dénomination de l'établissement :

Rue :

N° :

Code Postal :

Localité :

Direction :

Téléphone :

E-mail :

Responsable du groupe :

Téléphone :

E-mail :

Heure d'arrivée :

(au plus tôt 10h00)

Heure de départ :

(au plus tard 14h00)

Par : train bus autre (à préciser)

Autre demande spécifique :

Niveau d'études et composition du groupe :

Ce nombre indicatif pourra être adapté (voir clauses de désistement).

	Mat.	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Accompagnants	Total
Filles									
Garçons									



Acompte et clause de désistement

1. Paiement du séjour

Un acompte correspondant à 50 % du prix total du séjour devra être versé au plus tard deux semaines avant le début de celui-ci sur le compte n° **BE54 0912 1204 8897**

Le solde sera payé, en globalité, sur ce même compte au plus tard dans les 30 jours qui suivent la fin du séjour.

2. Désistement

À partir du désistement **de plus de 25%** des personnes inscrites :

- trois mois avant le début du séjour, aucun dédommagement ne sera réclamé ;
- dans le 3^e mois qui précède le séjour : une indemnité de dédit égale à 10 % du prix de la pension sera réclamée, par désistement ;
- dans le 2^e mois qui précède le séjour : une indemnité de dédit égale à 25 % du prix de la pension sera réclamée, par désistement ;
- dans le mois qui précède le séjour : une indemnité de dédit égale à 50 % du prix de la pension sera réclamée, par désistement.
- dans les 7 jours qui précèdent le séjour : une indemnité de dédit égale à 100 % du prix total sera réclamée, par désistement.

Désistement **de moins de 25 %** des personnes inscrites :

- jusque 2 mois précédant le séjour, aucun dédommagement n'est réclamé ;
- entre 2 mois et jusqu'à la semaine précédant le séjour, une indemnité de dédit égale à 25 % du prix de la pension pourra être réclamée, par désistement ;
- à l'arrivée le premier jour du séjour, les absences de dernière minute seront justifiées auprès de la direction du Centre. Faute de validation de cette justification dûment motivée (certificat médical, ...), un dédit de 2 jours pourra être facturé, par désistement.

Le(la) chef(fe) d'établissement déclare avoir lu et accepté les conditions générales, normes d'encadrement, conditions financières et avoir donné connaissance du R.O.I. (en pièce jointe) aux enseignants qui accompagneront le groupe.

Date : / / 20

Pour accord (Signature de la direction)

Cachet de l'établissement :

Quel sera le prix du séjour ?

Le montant global du séjour comprend les repas (déjeuner, dîner, goûter et souper), du premier jour à midi (dîner) au dernier jour après le repas de midi ainsi que le linge de lit (draps, couettes, oreillers).

Tarif en vigueur pour l'année scolaire 2023 – 2024 :

Pour les réservations concernant les années scolaires suivantes, les montants repris dans le tableau ci-dessous (donnés à titre indicatif) sont susceptibles de modifications liées, notamment, à l'indexation.

Durée du séjour	FONDAMENTAL (Prix par élève)	SECONDAIRE (Prix par élève)	ADULTES & SUPERIEUR (Prix par personne)
3 jours	69,00 €	76,00 €	83,00 €
4 jours	93,00 €	101,00 €	110,00 €
5 jours	116,00 €	127,00 €	138,00 €

Mentions spécifiques au CDPA de Han sur Lesse

Un forfait pédagogique de 7 € pour le séjour sera automatiquement facturé par le nombre d'élèves.

Ce forfait comprend le matériel de bricolage, les produits de laboratoire, le petit matériel nécessaire aux activités de land'art, l'utilisation de matériel sportif, les fascicules, etc,...

Attention :

Le paiement des différentes visites extérieures (musées, parcs, ...) se fait directement par les enseignants de l'école, le jour même de la visite, à l'entrée du site.

Le Centre se charge des réservations afin de vous faire bénéficier du prix le plus bas.

Les prix d'entrées et de visites mentionnés dans nos documents sont donnés à titre indicatif. Ces prix pouvant être modifiés à tout moment par le propriétaire de l'activité, il est prudent de consulter leur site au moment du choix de l'activité.

